

# COMMENT RECOUVRER SES CRÉANCES ?

Épisode  
#05



# #05

## LES PROCÉDURES JUDICIAIRES

Les 3 procédures :

- L'injonction de payer
- Le référé-provision
- L'assignation au fond



# #05

## Injonction de payer

Simple, rapide et peu couteuse  
Uniquement s'il n'y a pas d'opposition

## Référé-provision

Rapide et contradictoire  
Mais provisoire



## Assignment au fond

Procédure plus longue mais  
définitive